



Inventaire Historique Régional (IHR) de sites industriels et activités de service de la Haute-Savoie (IHR74)



Préambule départemental

Mise à disposition de l'inventaire
actualisé pour la période 1860-1977
Janvier 2018

BRGM
DIRECTION des ACTIONS TERRITORIALES
Direction Régionale d'Auvergne Rhône-Alpes
151 Boulevard Stalingrad, 69626 VILLEURBANNE Cedex – France – Tél. : 33 (0)4.72.82.11.50



1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

Les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été lancés en décembre 1993 par le ministère chargé de l'environnement. Ils constituent un des outils de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols potentiellement pollués, en référence au "**Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées**"(Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001) et précédemment dans le cadre de la **loi n°76-663 du 19 juillet 1976 sur les installations classées**.

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés dans la base de données des sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection des personnes et de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives (voir 5.3.), les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316).

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

2. Déroulement

L'inventaire des sites industriels et activités de service sur les départements du territoire Rhône-Alpes (RHA) a été réalisé en deux phases d'acquisition de données.

La première, entre 1994 et 1998, qui initiait une méthodologie alors non aboutie et avec des critères trop restrictifs excluant un nombre important de sites, a dû être complétée par une deuxième campagne entre 2010 et 2018 pour rendre cet inventaire plus proche de ce qui a été réalisé à l'échelle nationale.

Les modalités précises de réalisation de ces deux inventaires successifs peuvent être retrouvées en consultant les deux rapports BRGM suivants :

- M. Moulin et E. Ducharne-Mabille, 1999 - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes - Méthodologie - résultats - commentaires. Rapport BRGM/RR-40489-FR.
- B. Clozel-Leloup, J. Mamder et C. Durdilly, 2015 – Inventaire des sites industriels et d'activités de service du département de la Haute-Savoie. Période 1860-1977 - Rapport final. BRGM/RP-65416-FR, 39 p., 11 ill., 6 ann.

Compte tenu que l'inventaire finalisé en 2018 refond complètement le précédent inventaire de 1998, le présent préambule explicatif retient préférentiellement le cadrage et les résultats de la campagne d'inventaire la plus récente. Les principaux éléments relatifs au premier inventaire sont néanmoins rappelés quand nécessaires.

3. Membres du comité de pilotage régional

Organismes financeurs :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (pour la 1^{ère} campagne),
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), pour la 1^{ère} campagne,
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières du territoire Rhône-Alpes (BRGM/RHA) pour les deux campagnes,
- Conseil Régional de Rhône-Alpes, pour la 1^{ère} campagne,
- Ministère en charge de l'Ecologie (pour les deux campagnes).

Animateur : DRIRE de la région Rhône-Alpes pour la première campagne, devenue Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) lors de la 2^{ème} campagne.

Opérateurs :

- BRGM Rhône-Alpes (BRGM/RHA), devenu BRGM Auvergne-Rhône-Alpes, pour les deux campagnes,
- CNRS (Centre Pierre-Léon d'Histoire Industrielle - CPL - et Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire - CRESAL -), partiellement pour la 1^{ère} campagne.

Autres organismes :

- Association Patronale Anti-Pollution de Rhône-Alpes (APORA) pour la 1^{ère} campagne,
- Archives Départementales, Service des Installations Classées (ICPE) de la Préfecture et Direction Départementale de la Protection des Populations de Haute-Savoie, pour la 2^{ème} campagne

Le rôle de cette instance a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'aménager/alléger la méthodologie nationale en fonction du contexte, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre et à l'opérateur tout au long de la réalisation de l'inventaire.

4. Cadrage retenu pour le département concerné

Les sources d'archives exploitées :

Pour la première campagne d'inventaire, le comité de pilotage a retenu les dossiers des Archives Départementales relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du seul régime de l'autorisation et aux « Etablissement insalubres et incommodes » de 1^{ère} ou 2^{ème} classe, au cours de la réunion de lancement en date du 27/09/1994 :

- période couverte par les recherches : seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'au début des années 1990.
- source d'information exploitée : les Archives Départementales de la Haute-Savoie.
- seuls les sites dont l'activité était terminée étaient recensés.

Pour la deuxième campagne d'inventaire, le comité de pilotage a retenu les dossiers relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant des régimes de l'autorisation et de la déclaration et à tous les « Etablissement insalubres et incommodes », au cours de la réunion de lancement en date du 02/09/2010 :

- période couverte par les recherches : seconde moitié du XIX^{ème} siècle¹ jusqu'à la fin de l'année 1977.
- sources d'informations exploitées : les Archives Départementales ainsi que les Archives du service ICPE de la Préfecture de la Haute-Savoie.
- la base de données BASOL de la DREAL Rhône-Alpes afin de faire le lien entre les sites BASIAS également identifiés dans BASOL.
- tous les sites relevant du cadrage (voir ci-après) ont été retenus, que l'activité soit terminée ou en cours.
- les dépôts de liquides inflammables (DLI) n'ont été inventoriés qu'en cas de volume de stockage supérieur ou égal à 10 m³ ; il n'y a pas de taille minimale pour les dessertes de carburant, ni pour les autres activités.

Les activités et produits recensés concernent les installations appartenant aux groupes SEI 1 et 2 tels que définis par référence à la circulaire ministérielle du 3 avril 1996 ainsi que toutes les activités souhaitées par l'ANDRA (cf. annexe § 3).

Certains départements avaient des requêtes particulières concernant le recensement d'activités classées en catégorie SEI 3 telles que les carrières et gravières car elles ont pu être utilisées comme décharges et donc poser des problèmes de pollution des sols et des eaux souterraines. Dans le cas où un département demande l'inventaire de ce type d'activités, il est donc conseillé, par souci d'homogénéisation, de répertorier cette

¹ La plus ancienne loi française relative aux activités industrielles remonte au décret impérial du 15 octobre 1810 (relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre et incommode), suivi de la loi du 19 décembre 1917 (relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes). Ces deux textes sont considérés comme les ancêtres du système actuel des installations classées. Ainsi, les actes administratifs les plus anciens susceptibles d'être exploités dans le cadre de l'inventaire remontent à l'année 1810 même si dans les faits, peu de documents sont disponibles avant la moitié du XIX^{ème} siècle. **Dans le cas particulier de la Savoie et de la Haute-Savoie, les actes les plus anciens ne sont pas antérieurs à 1860, date du rattachement de ces départements à la France.**

activité dans les autres départements de la région concernée. Ce fut le cas lors de la reprise de l'IHR en Rhône-Alpes et ces cas particuliers ont donc été retenus dans le département de la Haute-Savoie (tel que l'extraction de pierres ornementales ou l'exploitation de gravières et sablières en raison du risque de décharges sauvages...).

5. Méthodologie de l'IHR et ses limites

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en février 1997 à la demande du Ministère chargé de l'écologie et établi à partir des expériences régionales alors en cours. Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été déclinée afin de l'adapter aux particularités du département concerné.

Pour récolter les diverses informations relatives aux sites industriels (cf. chapitre 6 relatif aux données conservées dans BASIAS), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

5.1. Cadrage et préparation : Le cadrage initial réalisé en 1994 a été actualisé lors de la réunion de lancement de la 2^{ème} campagne d'inventaire le 02/09/2010.

5.2. Présélection des cotes d'archives (pré-inventaire) : Réalisée en 1994 et 1995 par le CPL et le CRESAL, cette présélection a été complétée par le BRGM en 2010 et 2011 en collaboration avec les différents services possédant des archives (Archives Départementales, Préfecture, Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute-Savoie). Un très grand nombre de références d'archives non identifiées lors du 1^{er} inventaire a été retenu de par cette révision du cadrage.

5.3. Dépouillement des archives : Initialement réalisé par le CPL et CRESAL entre 1995 et 1997, il a été largement repris lors de la 2^{ème} campagne d'inventaire, entre 2011 et 2013.

Cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période couverte...), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux archives départementales, qualité des stockages très variable, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des régions...).

L'exploitation des dossiers archivistiques, porte pour l'essentiel sur les activités et produits mentionnés dans les groupes d'activités 1 et 2, tels que définis par le SEI. De plus, les activités qui intéressent l'ANDRA ont aussi été retenues (cf. annexe § 3) ainsi que les carrières et les activités hospitalières et laboratoires d'analyses.

5.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement par site.

5.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation des sites sur cartes IGN au 1/25 000^e, lors de la première campagne. Lors du deuxième inventaire, cette approche a été menée intégralement à l'aide d'un système d'information géographique. La localisation a été réalisée grâce aux plans disponibles dans les dossiers consultés aux archives, à l'étude d'autres plans ou cadastres disponibles et à l'issue des

précisions apportées par les mairies qui ont répondu à l'enquête diligentée sous le sceau du préfet (étape 5.6). A défaut de plans de localisation présents (ou de qualité suffisante) dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue) il s'avère alors impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements.

5.5 Bis. Saisie dans BASIAS des données acquises à ce stade : Réalisée en 2014, elle intègre les nouveaux sites et les sites préexistants de la 1^{ère} campagne en conservant alors leur identifiant respectif.

5.6. Consultation des membres du comité de pilotage :

- Consultation des services déconcentrés de l'Etat (pour la 1^{ère} campagne : consultation directe ; pour la 2^{ème} campagne, le nombre de sites identifiés étant plus important, seul un rapprochement entre les sites identifiés dans BASOL, gérés par la DREAL, et les sites existants dans Basias a été réalisé *via* l'ajout de l'identifiant BASOL au sein de la base Basias),
- Consultation des mairies des communes concernées par au moins un site BASIAS et prise en compte de leur connaissance notamment sur l'historique récent (les dernières décennies), pour les deux campagnes (réalisée en 2016-2017 pour la 2^{ème} campagne).

5.7. Visites rapides pour préciser la localisation des sites : Il est parfois impossible de retrouver un site sur le terrain, surtout lorsqu'il est ancien et petit, notamment parce que la rue n'existe plus, ou l'adresse est imprécise (sans numéro), ou les vieux bâtiments ont été démolis et remplacés par un quartier neuf. Cette tâche a été réalisée en 1998 pour un nombre réduit de sites du 1^{er} inventaire, sur lequel le comité de pilotage avait exprimé un intérêt particulier. Cette étape n'a pas été retenue dans le cahier des charge du 2^{ème} inventaire. En revanche, l'outil d'imagerie de rue Google Street View, qui se substitue en partie à la visite de terrain, a été utilisé autant que possible pour préciser des adresses et des localisations lors de l'étape 5.4.

5.8. Numérisation des coordonnées XY des sites qui ont pu être localisés (sur les plans IGN au 1/25 000^e), pour le premier inventaire : seuls les sites localisés sur carte peuvent évidemment faire l'objet de ce géoréférencement, lequel a porté sur tous les sites, qu'ils aient cessé leur activité ou non. Cette étape de numérisation n'a pas été nécessaire lors de l'actualisation, la démarche ayant été menée sous système d'information géographique.

Au terme des deux inventaires (1998 et 2018), le nombre de sites localisés (géoréférencés) est de 3 718 sur un total de 5 005 sites dans le département de la Haute-Savoie (74), ce qui représente 74% de sites géoréférencés.

5.9. Recherche des critères environnementaux : Réalisée en 1998 seulement sur les sites localisés lors du 1^{er} inventaire dont les activités relevant des groupes SEI 1 et 2 avaient cessé ; cette tâche n'a pas été retenue dans le cadre de la 2^{ème} campagne d'inventaire.

5.10. Fin de la saisie dans BASIAS des données acquises au cours des tâches postérieures à 5.5 : Intégration des données issues de l'enquête effectuée auprès des mairies.

5.11. Ultime transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes.

5.12. Bilan, synthèse et rapport BRGM/RP-65416-FR de décembre 2015. **NB : à la date de l'élaboration de ce rapport, l'enquête auprès des Mairies n'avait pu être enclenchée.** Les statistiques qui y sont présentées sont donc légèrement distinctes de celles présentées dans ce préambule.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Nom de la région concernée : Région RHA, devenue AURA | | | |
| Période étudiée pour l'inventaire : 1860-1977 | | | |
| Date de fin de réalisation de l'inventaire : janvier 2018 | | | |
| | Nombre total de communes du département | Nombre de communes ayant au moins un site recensé | Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire |
| Haute-Savoie | 281 | 246 | 5 005 |

Avant l'actualisation, **213 sites** avaient été répertoriés sur le département de la Haute-Savoie lors de l'inventaire initial. Au terme du complément d'inventaire, le nombre de sites présents dans BASIAS est de **5 005 sites (soit plus de 23 fois le nombre de sites de l'inventaire précédent)**, dont **4 792 sites supplémentaires**. Par ailleurs la majorité des sites précédemment inventoriés a été enrichie de données nouvelles.

Etat d'activité des sites

| Etat d'activité du site à la date de l'inventaire | Nombre de sites |
|---|------------------------|
| Activité terminée | 1 097 |
| En activité | 544 |
| En activité et partiellement en friche | 0 |
| En activité et partiellement réaménagé | 1 |
| Partiellement réaménagé et partiellement en friche | 0 |
| Ne sait pas | 3 363 |
| TOTAL | 5 005 |

6. Présentation sommaire de BASIAS

Les données récoltées au cours de l'IHR sont tributaires des choix retenus lors du cadrage de l'inventaire. Elles concernent généralement, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle ont fait parfois l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale (à très petite échelle).

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions et

cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'écologie. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre élevé de champs de cette base permet d'enregistrer l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes...) ; à défaut, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de la rechercher systématiquement pour chaque site.

7 - Utilisation et diffusion des données

Conformément aux souhaits du Ministère chargé de l'écologie, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base nationale BASIAS,
- fourniture à la préfecture des CD-ROM des fiches de sites au format « pdf », classées par commune, recensées dans le département ;
- les mairies concernées par l'inventaire ayant été sollicitées par courrier préfectoral pour contribuer à la l'instruction de cette base de données sont, de fait, informées de cet inventaire. Elles peuvent télécharger et consulter les données des sites les concernant ;
- information du conseil départemental et de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR (<http://basias.brgm.fr> ou <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/pollution-des-sols-sis-et-anciens-sites-industriels#basias>)

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département de la Haute-Savoie,
- dans chaque mairie du département de la Haute-Savoie concernée par au moins un site,
- à la Direction Régionale du BRGM Auvergne-Rhône-Alpes, 151 Boulevard Stalingrad, 69626 Villeurbanne Cedex,

- et sur [Internet](#).

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou de la Direction Régionale du BRGM en Auvergne-Rhône-Alpes. Le droit de rectification s'exerce auprès de la Direction Régionale du BRGM, sur justificatif de la qualité de la personne concernée et fourniture des documents nécessaires (plans adaptés à une localisation précise, à minima, plan de localisation à 1/25 000^e du site concerné ; rapports de bureaux d'étude ou maîtres d'ouvrages attestant de la cessation d'activité ou de la remise en état – ex : neutralisation de cuves dans une station-service...).

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition ne saurait engager que la responsabilité de son auteur.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du format de diffusion des données avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation aux besoins de l'utilisateur.

Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, d'actualiser les données après la date de cession.

8 – Références bibliographiques

M. MOULIN et E. DUCHARNE-MABILLE (1999) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes - Méthodologie - résultats - commentaires. Rapport BRGM/RR-40489-FR.

B. CLOZEL-LELOUP, J. MAMDER et C. DURDILLY (2015) – Inventaire des sites industriels et d'activités de service du département de la Haute-Savoie. Période 1860-1977 - Rapport final. BRGM/RP-65416-FR, 39 p., 11 ill., 6 ann.

Ces rapports sont téléchargeables sur le site du BRGM (production scientifique, rapports publics).

ANNEXE

1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires etc., les champs "date" sont successivement :

01/01/1111,

01/01/1112,

01/01/1113,

Etc.

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si l'année et le mois sont connus, le champ date est : 01/mois précis/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

2. Lexique des abréviations utilisées pour instruire la banque de données BASIAS de l'inventaire du département de la Haute-Savoie

| Liste des abréviations | |
|------------------------|---|
| AD | Archives Départementales |
| ADEME | Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| AEP | Alimentation en Eau Potable |
| AE RM & C | Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse |
| ANDRA | Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs |
| AP | Arrêté préfectoral |
| APR | Archives Préfectorales |
| BARPI | Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles |
| BASIAS | Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service |
| BASOL | Base de données des Sols et des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif |
| BRGM | Bureau de Recherches Géologiques et Minières |
| BSS | Banque de données du Sous-Sol |
| CCI | Chambre de Commerce et d'Industrie |
| CNIL | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés |
| CNRS | Chercheurs du CPL (Centre Pierre Léon) ou du CRESAL qui ont contribué à BASIAS |
| CRCI | Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie |

| | |
|-------------|---|
| DA | Site localisé D'après l'Adresse issue du dossier d'archives exploité. L'adresse du dossier, avec nom de rue et numéro dans la rue, est équivalente à une adresse actuelle (à la date de l'inventaire). Néanmoins, il est possible qu'au fil du temps la numérotation de la rue concernée ait évolué. Cette localisation est donc une localisation établie « faute de mieux » et à considérer avec précaution. |
| DDCSPP | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DDE | Direction Départementale de l'Équipement |
| DDPP | Direction Départementale de la Protection des Populations |
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DGCL | Dépôt de gaz combustible liquéfié |
| DIB | Déchets Industriel Banals |
| DIS | Déchets Industriels Spéciaux |
| DLI | Dépôt de Liquide Inflammable |
| DP | Site localisé D'après Plan du dossier d'archives « calé » sur plan actuel (date de l'inventaire) = Bonne localisation |
| DPA | Site localisé D'après Plan du dossier d'archives « calé » sur plan actuel (date de l'inventaire), et dont l'Adresse issue du dossier d'archives correspond toujours à l'adresse actuelle (à la date de l'inventaire) = Bonne localisation |
| DPPR | Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques |
| DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DRIRE | Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement |
| EDF | Electricité de France |
| EDII | Etablissements Dangereux Incommodes et Insalubres |
| GDF | Gaz de France |
| ICPE | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IGN | Institut Géographique National |
| IHR | Inventaire Historique Régional |
| JO | Journal Officiel |
| LI | Liquide inflammable |
| NAF | Nomenclature des Activités Françaises |
| NAF modifié | Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS |
| NC | Non Classé (au titre de la loi ICPE) |
| NL | Site Non Localisable car l'exercice de localisation a bien été effectué sur ce site mais il n'est pas localisable à partir des éléments disponibles (c'est-à-dire ceux issus du dossier) |
| PSIC | (Proposition de Site d'Intérêt Communautaire) Natura 2000 |
| RD | Récepissé de Déclaration |
| SA | Société Anonyme |
| SARL | Société à Responsabilité Limitée |
| SAS | Société par Actions Simplifiée |
| SEI | Service de « l'Environnement Industriel » |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| UFIP | Union Française des Industries du Pétrole |
| ZICO | Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux |
| ZNIEFF | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique |

3. Secteurs d'activité prioritaires pour l'inventaire : Grille d'orientation (texte annexé à la circulaire ministérielle du 03/04/1996) et Code NAF 2008 correspondant, adapté à BASIAS

| GROUPE SEI 1 (priorité 1) |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux.• Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille.• Dépôts d'hydrocarbures et station-service.• Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface.• Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois.• Activités de cristallerie et de céramique.• Imprimerie et papeterie. |
| GROUPE SEI 2 (priorité 2) |
| <ul style="list-style-type: none">• Centrales thermiques (charbon, fuel).• Sidérurgie secondaire (four à arc électrique,...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance. |
| GROUPE SEI 3 (priorité 3) |
| <ul style="list-style-type: none">• Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...) |

Code NAF 2008, adapté à BASIAS

(NAF =Nomenclature des Activités Françaises)

| NAF 2008 adapté à BASIAS | Libellé : Au 05 juillet 2012 <i>NB : Dans les fiches BASIAS, il faut utiliser le code le plus précis et le plus détaillé possible</i> | Groupe définis par le ministère |
|--------------------------|---|---------------------------------|
| A | Agriculture, chasse, sylviculture et pêche | 1 |
| A01 | Culture et production animale, chasse et services annexes | 1 |
| A01.2 | Cultures permanentes (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>) | 3 |
| A01.21Z | Culture de la vigne | 3 |
| A01.4 | Production animale | 3 |
| A01.50Z | Culture et élevage associés | 3 |
| A01.6 | Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>) | 1 |
| A01.70Z | Chasse, piégeage et services annexes | 3 |
| A02 | Sylviculture et exploitation forestière | 3 |
| A03 | Pêche et aquaculture | 3 |
| A03.1 | Pêche | 3 |
| A03.2 | Aquaculture, <i>pisciculture, conchyliculture</i> | 3 |
| B | Industries extractives | 1 |
| B05 | Extraction de houille et de lignite | 1 |
| B05.10Z | Extraction de houille | 1 |
| B05.11Z | <i>Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille</i> | 3 |
| B05.12Z | Agglomération de la houille (<i>utilisation de brai</i>) et/ou lavage de schlams | 1 |
| B05.20Z | Extraction de lignite (<i>avec ou sans agglomération</i>) | 3 |
| B06 | Extraction d'hydrocarbures | 1 |
| B06.10Z | Extraction de pétrole brut (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| B07 | Extraction de minerais métalliques | 1 |
| B07.10Z | Extraction de minerais de fer | 3 |
| B07.21Z | Extraction de minerais d'uranium et de thorium | 1/souhaité par l'ANDRA |
| B07.29Z | Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux | 1 |
| B08 | Autres industries extractives | 1 |
| B08.11Z | Extraction (<i>carrières</i>) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (<i>voir aussi C23.7</i>) | 3 |
| B08.12Z | Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin | 3/souhaité par l'ANDRA |

| | | |
|------------|---|------------------------|
| B08.91Z | Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum,...) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse) | 1 |
| B08.92Z | Extraction de tourbe (avec ou sans agglomération) | 3 |
| B08.93Z | Production de sel | 3 |
| B08.94Z | Extraction d'amiante (Pour la fabrication de produits amiantés, voir le code C23.71Z) | 1 |
| B08.99Z | Autres activités extractives non classées ailleurs | ?/selon produit |
| B09 | Services de soutien aux industries extractives | 1 |
| B09.10Z | Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (bassin, boue...) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C | Industrie manufacturière | 1 |
| C10 | Industries alimentaires | 3 |
| C10.1 | Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage) | 3 |
| C10.2 | Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques | 3 |
| C10.3 | Transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11) | 3 |
| C10.4 | Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z) | 3 |
| C10.5 | Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets) | 3 |
| C10.6 | Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés | 3 |
| C10.7 | Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires | 3 |
| C10.8 | Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux) | 3 |
| C11 | Fabrication de boissons | 3 |
| C11.01 | Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs | 3 |
| C11.02 | Production de vin (de raisin), cidre et bière | 3 |
| C11.07 | Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes | 3/souhaité par l'ANDRA |
| C12 | Fabrication de produits à base de tabac | 3 |
| C13 | Fabrication de textiles | 1 |
| C13.1 | Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage | 3 |
| C13.2 | Tissage | 3 |
| C13.3 | Ennoblement textile (teinture, impression,...) | 1 |
| C13.40Z | Fabrication d'articles textiles | 3 |
| C13.9 | Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...) | 3 |
| C13.91Z | Fabrication d'étoffes à mailles | 3 |
| C14 | Industrie de l'habillement et des fourrures | 3 |
| C14.11Z | Fabrication de vêtements en cuir | 3 |
| C14.15Z | Fabrication de vêtements en textile | 3 |
| C14.2 | Fabrication d'articles en fourrure | 3 |
| C15 | Industrie du cuir et de la chaussure | 1 |

| | | |
|------------|---|------------------------|
| C15.11Z | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures <i>et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)</i> | 1 |
| C15.12Z | Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie | 3 |
| C15.20Z | Fabrication de chaussures | 3 |
| C16 | Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie | 1 |
| C16.10 | <i>Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...</i> | 1 |
| C16.10A | Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation | 3 |
| C16.10B | Imprégnation du bois <i>ou application de peintures et vernis...</i> | 1 |
| C16.21Z | Fabrication de placage et de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>) | 3 |
| C16.23Z | Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation) | 3 |
| C16.24Z | Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation) | 3 |
| C16.29Z | Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie | 3 |
| C17 | Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie | 1 |
| C17.1 | Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton | 1 |
| C17.2 | Fabrication d'articles en papier ou en carton (<i>papier peint, toilette, emballage, ...</i>) | 3 |
| C18 | Imprimerie et reproduction d'enregistrements | 1 |
| C18.1 | Imprimerie et services annexes (<i>y compris reliure, photogravure,...</i>) | 1 |
| C18.11Z | Imprimerie de journaux, <i>de livres et revues</i> | 1 |
| C18.20Z | Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) sans fabrication des supports (<i>bandes, disques : Voir C26.80Z</i>) | 3 |
| C19 | Cokéfaction, raffinage | 1 |
| C19.10Z | Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>) | 1 |
| C19.20Z | Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huiles minérales</i> | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C20 | Industrie chimique | 1 |
| C20.1 | Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C20.11Z | Fabrication de gaz industriels | 1 |
| C20.12Z | Fabrication de colorants et de pigments <i>et d'encre</i> | 1 |
| C20.13B | Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs | 1 |
| C20.14Z | Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base | 1 |
| C20.15Z | Fabrication de produits azotés et d'engrais | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C20.16Z | Fabrication, <i>transformation et/ou dépôt</i> de matières plastiques de base (<i>PVC, polystyrène,...</i>) | 1 |
| C20.17Z | Fabrication de caoutchouc synthétique (<i>dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...</i>) | 1 |
| C20.18Z | <i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i> | 1/souhaité par l'ANDRA |

| | | |
|------------|--|------------------------|
| C20.20Z | Fabrication <i>et/ou stockage</i> de pesticides et d'autres produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>) | 1 |
| C20.30Z | Fabrication <i>et/ou stockage (sans application)</i> de peintures, vernis, encres et mastics <i>ou solvants</i> | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C20.4 | Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums | 1 |
| C20.41Z | Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien | 1 |
| C20.42Z | Fabrication de parfums et de produits pour la toilette | 1 |
| C20.51Z | Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)</i> | 1 |
| C20.52Z | Fabrication <i>et/ou stockage</i> de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic, | 1 |
| C20.53Z | Fabrication <i>ou stockages</i> d'huiles essentielles <i>ou de produits destinés aux cosmétiques</i> | 1 |
| C20.59Z | Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs | 1 |
| C20.60Z | Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques | 1 |
| C20.70Z | <i>Fabrication de produits chimiques pour la photographie</i> | 1 |
| C20.80Z | <i>Fabrication de produits chimiques à usage industriel</i> | 1 |
| C21 | Industrie pharmaceutique | 1 |
| C21.10Z | Fabrication de produits pharmaceutiques de base <i>et laboratoire de recherche</i> | 1 |
| C22 | Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | 1 |
| C23 | Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 1 |
| C23.1 | Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)</i> | 1 |
| C23.3 | Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (<i>de tuiles et briques</i>) <i>et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)</i> | 3 |
| C23.4 | Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C23.5 | Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...) | 3 |
| C23.51Z | <i>Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i> | 1 |
| C23.6 | Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; <i>de mortier</i> | 3 |
| C23.61Z | <i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i> | 1 |
| C23.7 | Taille, façonnage et finissage de pierres (<i>concassage, criblage, polissage</i>) | 3 |
| C23.71Z | <i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...)</i> | 1 |
| C23.9 | Fabrication <i>et préparation</i> de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs | 3/souhaité par l'ANDRA |
| C24 | Métallurgie | 1 |
| C24.1 | Sidérurgie | 1 |
| C24.20Z | Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier | 1 |

| | | |
|------------|---|------------------------|
| C24.3 | Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (<i>profilage, laminage, tréfilage, étirage</i>) | 1 |
| C24.4 | Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C24.41 | Production de métaux précieux | 1 |
| C24.42Z | Métallurgie de l'aluminium (<i>production et première transformation</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C24.43Z | Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (<i>production et première transformation</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C24.44Z | Métallurgie du cuivre (<i>production et première transformation</i>) | 1 |
| C24.45Z | Métallurgie des autres métaux non ferreux | 1 |
| C24.46Z | Elaboration et transformation de matières nucléaires | 3/souhaité par l'ANDRA |
| C24.47Z | <i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i> | 3/souhaité par l'ANDRA |
| C24.5 | Fonderie | 1 |
| C24.51Z | Fonderie de fonte | 1 |
| C24.52Z | Fonderie d'acier | 1 |
| C24.53Z | Fonderie de métaux légers | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C24.54Z | Fonderie d'autres métaux non ferreux | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C25 | Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 1 |
| C25.1 | Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>) | 2 |
| C25.2 | Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central | 2 |
| C25.22Z | <i>Chaudronnerie, tonnellerie</i> | 2 |
| C25.40Z | Fabrication d'armes et de munitions | 1 |
| C25.50A | Forge, <i>marteaux mécaniques, emboutissage</i> , estampage, matriçage <i>découpage</i> ; métallurgie des poudres | 2 |
| C25.6 | Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; <i>mécanique générale</i> | 1 |
| C25.61Z | Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| C25.62A | Décolletage | 1 |

| | | |
|------------|---|------------------------|
| C25.62B | Mécanique industrielle | 2 |
| C25.71Z | Fabrication de coutellerie | 2 |
| C25.9 | Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>) | 2 |
| C26 | Fabrication et réparation de machines de bureau, d'instruments médicaux, de produits informatiques, électroniques, optiques et horlogers | 1 |
| C26.1 | Fabrication de composants et cartes électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>) | 1 |
| C26.30Z | Fabrication d'équipements de communication (<i>d'émission et de transmission, téléphone, radar,</i>) | 2 |
| C26.40Z | Fabrication de produits électroniques grand public, <i>d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)</i> | 2 |
| C26.52Z | Horlogerie | 2/souhaité par l'ANDRA |
| C26.60Z | Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, <i>matériel médico-chirurgical et d'orthopédie</i> | 2 |
| C26.70Z | Fabrication de matériels optique, photographique et lunetterie (<i>y compris application des vernis et peintures pour les pièces les concernant</i>) | 2 |
| C26.80Z | Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.) | 1 |
| C27 | Fabrication d'équipements électriques | 1 |
| C27.11Z | Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques | 1 |
| C27.12Z | Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique | 2 |
| C27.20Z | Fabrication, <i>réparation et recharge</i> de piles et d'accumulateurs électriques | 1 |
| C27.32Z | Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques | 2 |
| C27.40Z | Fabrication d'appareils d'éclairage électrique | 2 |
| C27.5 | Fabrication d'appareils électroménagers (<i>électriques ou non</i>) | 2 |
| C27.90Z | Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (<i>pour moteurs et véhicules ou non</i>) | 2 |
| C28 | Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (constructions mécaniques) | 2 |
| C28.1 | Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, lavage, bascules, frigos, ventilateurs...</i>) | 2 |
| C28.2 | Fabrication d'autres machines d'usage général (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>) | 2 |
| C28.30Z | Fabrication de machines agricoles et forestières (<i>tracteurs...</i>) et réparation | 2 |
| C28.41Z | Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (<i>du bois, portatives</i>) | 2 |
| C28.49Z | Fabrication d'autres machines-outils (<i>à préciser</i>) | 2 |
| C29 | Industrie automobile | 2 |
| C29.10Z | Construction de véhicules automobiles | 2 |
| C29.20Z | Fabrication de carrosseries et remorques | 2 |
| C29.31Z | Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles | 2 |
| C30 | Fabrication d'autres matériels de transport | 2 |

| | | |
|------------|---|------------------------|
| C30.1 | Construction navale | 2 |
| C30.2 | Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant | 2 |
| C30.3 | Construction aéronautique et spatiale | 2/souhaité par l'ANDRA |
| C30.9 | Fabrication de matériels de transport non classée ailleurs | 2 |
| C30.91Z | Fabrication de motocycles <i>et de bicyclettes et véhicules pour invalides</i> | 2 |
| C31 | Fabrication de meubles | 3 |
| C31.0 | Fabrication de meubles <i>et matelas</i> | 3 |
| C32 | Autres industries manufacturières | 3 |
| C32.1 | Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, <i>monnaies métalliques</i> , et articles similaires | 3/souhaité par l'ANDRA |
| C32.20Z | Fabrication d'instruments de musique | 3 |
| C32.30Z | Fabrication d'articles de sport | 3 |
| C32.40Z | Fabrication de jeux et jouets | 3 |
| C32.99Z | Autres activités manufacturières non classées ailleurs (<i>crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...</i>) | 3/souhaité par l'ANDRA |
| C33 | Réparation et installation de machines et d'équipements | 2 |
| C33.20C | Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels | 2 |
| D | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 1 |
| D35 | Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération) | 1 |
| D35.1 | Production, transport et distribution d'électricité | 1 |
| D35.2 | Production et distribution de combustibles gazeux (<i>pour usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z | 1 |
| D35.28z | <i>Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)</i> | 1 |
| D35.29z | <i>Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)</i> | 1 |
| D35.30Z | Production et distribution de vapeur (<i>chaleur</i>) et d'air conditionné | 3 |
| D35.41Z | <i>Centrale électrique thermique</i> | 1/souhaité par l'ANDRA |
| D35.42Z | <i>Centrale électrique hydraulique</i> | 3 |
| D35.43Z | <i>Centrale nucléaire</i> | 3/souhaité par l'ANDRA |
| D35.44Z | <i>Transformateur (PCB, pyralène, ...)</i> | 1 |
| D35.45Z | <i>Compression, réfrigération</i> | 3 |
| E | Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution | 1 |
| E36 | Captage, traitement et distribution d'eau | 3 |
| E36.00Z | Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle | 3 |
| E37 | Collecte et traitement des eaux usées | 1 |

| | | |
|------------|--|------------------------|
| E37.00Z | Collecte et traitement des eaux usées (<i>station d'épuration</i>) | 1 |
| E37.10Z | Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange | 1 |
| E38 | Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération | 1 |
| E38.11Z | Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (<i>décharge d'O.M. ; déchetterie</i>) | 1 |
| E38.31Z | Démantèlement d'épaves, <i>récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)</i> | 1 |
| E38.32Z | Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z</i>) | 3 |
| E38.39Z | Régénération et/ou stockage d'huiles usagées | 1 |
| E38.41Z | Décharge de pneus usagés | 1 |
| E38.42Z | Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (<i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i>) | 1/souhaité par l'ANDRA |
| E38.43Z | Décharge de déchets verts | 3 |
| E38.44Z | Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.) | 1 |
| E38.45Z | Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) | 1 |
| E38.46Z | Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques | 1/souhaité par l'ANDRA |
| E38.47Z | Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (<i>indépendants ou associés aux cimenteries</i>) | 1 |
| E38.48Z | Dépôts de gravats (<i>si réputés pollués</i>) | 1 |
| F | Construction | 3 |
| F42 | Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage) | 3 |
| F42.2 | Construction de réseaux et de lignes (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>) | 3 |
| F43 | Travaux de construction spécialisés | 3 |
| F43.1 | Démolition, <i>terrassement</i> et préparation des sites | 3 |
| F43.13Z | Forages et sondages | 3 |
| F43.3 | Travaux de finition (<i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i>) | 3 |
| G | Commerce ; réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos | 1 |
| G45 | Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos | 1 |
| G45.11Z | Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers | 3 |
| G45.20 | Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>) | 2 |
| G45.21A | Garages, ateliers de mécanique et soudure | 2 |

| | | |
|------------|--|----------|
| G45.21B | <i>Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)</i> | 2 |
| G45.3 | Commerce d'équipements automobiles | 3 |
| G45.40Z | Commerce et réparation de motocycles <i>et de bicyclettes</i> | 2 |
| G47 | Commerce de détail, sauf des automobiles, des motocycles, des vélos | 1 |
| G47.30Z | Commerce <i>de gros, de détail, de desserte</i> de carburants en magasin spécialisé (<i>station-service de toute capacité de stockage</i>) | 1 |
| G47.52 | Commerce de détail de quincaillerie, <i>droguerie</i> , peintures et verres en magasin spécialisé (<i>sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1</i>) | 3 |
| H | Transports et entreposage | 1 |
| H49 | Transports terrestres et transport par conduites | 1 |
| H49.10Z | Transport <i>et installations</i> ferroviaire interurbain de voyageurs (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>) | 2 |
| H49.39 | Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>), à indiquer | 2 |
| H49.39C | Téléphériques et remontées mécaniques | 3 |
| H49.50Z | Transports par conduites (<i>oléoduc, chimioduc, gazoduc, ...</i>) | 1 |
| H50 | Transports par eau | 2 |
| H50.10Z | Transports maritimes et côtiers de passagers <i>et/ou de fret</i> | 2 |
| H50.30Z | Transports fluviaux de passagers <i>et/ou de fret (port fluvial)</i> | 2 |
| H51 | Transports aériens (aérodromes) | 1 |
| H52 | Entreposage et services auxiliaires des transports | 3 |
| H52.10 | Entreposage et stockage <i>frigorifique ou non et manutention</i> | 3 |
| H52.2 | Services auxiliaires des transports | 3 |
| L | Activités immobilières | 1 |
| M | Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 3 |
| M75 | Activités vétérinaires | 3 |
| Q | Santé humaine et action sociale | 3 |
| Q86 | Activités pour la santé humaine | 3 |
| Q86.1 | Activités hospitalières | 3 |
| Q86.90B | Laboratoires d'analyses médicales | 3 |
| S | Autres activités collectives ou privées et de services | 1 |
| S96 | Autres services personnels | 1 |
| S96.01 | Blanchisserie-teinturerie (<i>gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i>) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | 1 |
| V | Stockage de produits | 1 |

| | | |
|----------------|---|-------------------------------|
| V89 | Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses | 1 |
| V89.01Z | Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) | 1 |
| V89.02Z | Stockage de charbon | 3 |
| V89.03Z | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | 1 |
| V89.04Z | Terrils et/ ou crassier de mines | 1/souhaité par l'ANDRA |
| V89.05Z | Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux | 1/souhaité par l'ANDRA |
| V89.06Z | Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques) | 1 |
| V89.07Z | Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2) | 3 |
| V89.08Z | Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufrages) | 1 |